

Écoles maternelles et primaires - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours des écoles en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes, correspondant à une participation de 8,32 € par jour et par enfant :

Ecole	Lieu de séjour	Date du séjour	Nombre d'élèves prévus	Nombre de journées	Montant de la subvention
Maternelle Helvétie	Pierrefontaine-les-Varans	Du 8 au 9 avril 2004	25	50	416,00 €
Maternelle Helvétie	Pierrefontaine-les-Varans	Du 17 au 19 juin 2004	25	75	624,00 €
Maternelle Helvétie	Lamoura	Du 2 au 6 avril 2004	26	130	1 081,60 €
Primaire Velotte	Orchamps-Vennes	Du 29 mars au 3 avril 2004	66	396	3 294,72 €
Primaire Curie	Saint-Agnan	Du 22 au 26 mars 2004	42	210	1 747,20 €
Primaire Granvelle	Rochejean	Du 8 au 13 mars 2004	25	150	1 248,00 €
					8 411,52 €

Les subventions accordées seront versées aux coopératives scolaires des écoles à l'issue du séjour, après vérification du nombre effectif des enfants ayant participé.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la répartition qui lui est proposée, et en cas d'approbation, à prélever la somme de 8 411,52 € au budget primitif 2004, chapitre 65.255.6574 service 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004